

Communiqué de presse

Berne, le 3 février 2021

Référendum CO2: l'usam laisse la liberté de vote sur la loi sur le CO2

La Chambre suisse des arts et métiers, parlement de l'Union suisse des arts et métiers usam, a décidé de laisser la liberté de vote sur la loi sur le CO2. La loi a suscité le débat entre les membres de la Chambre. L'usam dit en outre deux fois NON aux initiatives «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» et «Pour une eau potable propre et une alimentation saine».

La loi sur le CO2 crée des conditions-cadre fiables et transparentes, de la valeur ajoutée supplémentaire, et elle améliore ainsi la sécurité des investissements et de l'emploi dans les entreprises. La loi offre aussi des opportunités économiques aux PME et à la place scientifique suisse. Néanmoins, la loi mise sur des taxes nouvelles et plus élevées, sur des interdictions technologiques et sur des subventions, ce qui est néfaste pour l'économie. De plus, la loi ne met pas suffisamment en œuvre l'accord de Paris et compromet ainsi la politique climatique de premier plan menée par la Suisse en comparaison internationale. Eu égard à ces arguments divergents, la Chambre suisse des arts et métiers a décidé de laisser la liberté de vote.

Deux fois NON

L'adoption des deux initiatives liées à l'agriculture risquerait d'avoir un impact économique négatif au-delà du secteur agricole. Dans la situation tendue que connaît actuellement l'économie et sans détentente en vue, toute charge supplémentaire est irresponsable. L'usam dit donc deux fois NON aux initiatives. La Chambre suisse des arts et métiers n'a adopté aucune consigne de vote sur l'initiative sur la burqa.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.